

■ Simulation politique

Évaluation liée à la simulation provinciale complète

RÉDACTION D'ARTICLES

Consignes

Dans le cadre de la simulation, les journalistes ont comme tâche principale de nourrir les parlementaires en informations afin d'aider ces derniers dans leurs réflexions et de faire avancer le débat public. Pour choisir les sujets de leurs articles, ils disposent de trois sources : ils peuvent résumer des actions qui se sont déroulées au parlement, compléter des informations présentées dans les capsules de nouvelles publiées par l'enseignant, ou encore, apporter des informations sur un sujet nouveau, qui n'a pas été couvert par l'une ou l'autre des deux premières situations.

Les articles d'information doivent être neutres, alors que les éditoriaux et chroniques présentent un point de vue. Dans tous les cas, les textes doivent répondre aux questions de base : où, qui, quoi, quand, pourquoi et comment. La longueur exigée est entre 200 et 400 mots. Chaque journaliste doit publier sur le site Web deux nouvelles par semaine, tandis que le rédacteur en chef, lui, doit en publier trois par période de deux semaines. Il est recommandé que l'enseignant présente un calendrier précis des semaines où des nouvelles seront exigées, calendrier tenant compte des dates d'examen ou de congé, par exemple. Ces articles n'incluent pas les résumés de conférences de presse et d'entrevues.



Grille de correction

1) Nombre d'articles suffisant :	/50
2) De façon générale :	
a. Les articles d'information sont neutres et objectifs :	/10
b. Les articles décrivent fidèlement les sujets couverts :	/20
c. Les articles présentent une information complète :	/15
d. Les articles respectent les normes de présentation :	/5
3) Pénalité liée au français :	/-10
Total :	/100

